

## **Résumé de la séance du conseil communal du 26 Février 2009 à 20 Heures 30**

**Présents :** M. André DRICOT, Bourgmestre-Président;  
M. Philippe BELOT, Mme Sabine MAGIS, M. Georges DE COSTER,  
Echevin (e) s;  
MM. Pascal JACQUIEZ, Michel PAULY, Christian HERNOUX,  
Mme Sophie VERHELST, M. Jacques PETITJEAN, Mme Brigitte GILLES,  
M. Christian LATHURAZ. Conseiller (e) s Communaux;  
Mme Sabrina LAUVAUX, Présidente C.P.A.S.  
Mme Marie-Paule FAYS, Secrétaire Communale.

**Tous les points sont votés à l'unanimité.**

Le Conseil, en séance publique

**1° Vote d'un troisième douzième provisoire à valoir sur le budget 2009.**

DECIDE de solliciter la délivrance d'un troisième douzième provisoire correspondant à un douzième du crédit budgétaire de l'exercice précédent et ceci afin de couvrir les dépenses ordinaires obligatoires.

**2° Romerée logement de transit: Décision de choisir INASEP comme coordinateur de sécurité.**

DECIDE de désigner Monsieur Gérard Schmedt, agent de l'intercommunale INASEP, en tant que coordinateur-projet et coordinateur-réalisation dans le cadre des travaux de transformation d'un garage, sis rue de Fombay 3 à 5680 Romerée, en un logement de transit.

**3° Convention de partenariat des maisons de l'Emploi – Approbation.**

DECIDE d'approuver la réactualisation de la convention de partenariat avec le FOREM présentée par la commune de Philippeville acceptant l'adhésion de la commune de Florennes.

En vertu de l'art L1122-19, Madame Sabine MAGIS quitte la séance.

**4° Recrutement employé contractuel D6 – Modification délibération constitution jury d'examen.**

DECIDE que les trois membres du Conseil Communal désignés pour faire partie du Jury d'examen pourront assister à l'épreuve orale à titre de témoins mais ne poseront pas de questions et n'interviendront pas dans les cotations des candidats.

Avant de coter les candidats, les membres du jury, à l'exclusion des trois membres du Conseil, se retireront pour se concerter.

Le secrétariat du jury sera assuré par Monsieur COLLARD Sylvain.

Madame Sabine MAGIS rentre en séance.

**5° Approbation PV de la séance précédente du Conseil Communal.**

La séance du Conseil communal s'étant déroulée sans intervention, le procès-verbal est considéré comme approuvé.

---

La séance est terminée, il est 20 heures 44'.  
Le Président lève la séance.

---